



Photomontage d'un ouvrage de protection contre les crues sur le site de la Planche à Messimy et Soucieu-en-Jarrest.



Projets d'ouvrages contre les inondations
EXPRIMEZ-VOUS !
du 8 novembre au 31 décembre 2018

Le territoire du bassin versant du Garon, C'EST CHEZ VOUS !
www.contratderivieredugaron.fr



edito
Recueillir votre avis

La protection de la population contre les inondations est étudiée par le SMAGGA depuis les années 90. Une première phase de travaux a permis de réaliser des protections locales contre les crues les plus fréquentes. Afin d'élever encore le niveau de protection, plusieurs scénarii ont été testés afin de définir le programme le plus efficace. Il s'agit de réaliser trois ouvrages capables d'amortir les crues. Nous souhaitons porter ces projets à la connaissance du plus grand nombre, afin de les enrichir et de les adapter aux attentes locales. Placée sous la surveillance d'une garante veillant au bon déroulement de la procédure, cette concertation est préalable à l'engagement du SMAGGA dans la mise en œuvre de ces projets, leur concrétisation puis leur entretien pour les années à venir.

Paul Minssieux
Président du SMAGGA

Une stratégie globale de prévention et de protection contre les inondations est déclinée depuis de nombreuses années par le SMAGGA (voir page 4). Dans ce cadre, il examine l'opportunité de réaliser 3 ouvrages qui permettraient de stocker de l'eau dans les zones agricoles et naturelles afin d'améliorer encore la protection des zones urbaines. Sur ces trois ouvrages, deux sont groupés dans le projet Garon, un autre constitue le projet Mornantet. Ces projets sont soumis à concertation préalable.

Qui est concerné par cette concertation ?
L'avis du public est sollicité, notamment celui des habitants des communes du bassin versant, et celui des acteurs particulièrement concernés par les ouvrages (propriétaires et exploitants des terrains concernés, associations de protection de l'environnement et des usagers...)

Comment s'informer ?
Les pages suivantes permettent de prendre succinctement connaissance des projets. Un dossier de concertation - accompagné d'une vidéo de présentation - sera mis à la disposition du public pour fournir plus de détails. Sa lecture est importante pour bien comprendre le fonctionnement et les impacts de ces ouvrages. (L'encadré en page 3 vous

informe sur les lieux où le trouver). Une réunion publique d'information est notamment organisée jeudi 8 novembre 2018, à 20 heures au Briscope, à Brignais.

Comment contribuer en donnant son avis ?
Des observations pourront être déposées sur un registre en ligne, ou sur des registres papier (lire encadré page 3).

Pourquoi participer à cette concertation ?
• Pour prendre conscience des projets du territoire : la présence en réunion et la lecture du dossier de concertation sont une première phase de participation.
• Pour que le SMAGGA puisse tenir compte des avis dans sa décision de mettre en œuvre les projets. Un bilan de la concertation sera disponible début 2019 (aux mêmes adresses postales et électroniques que le dossier de concertation). ■



Crue du Garon des 2 et 3 décembre 2003 à Givors, Cité du Garon.



2 projets pour 3 ouvrages sur le bassin versant

Concertation du 8 novembre au 31 décembre 2018

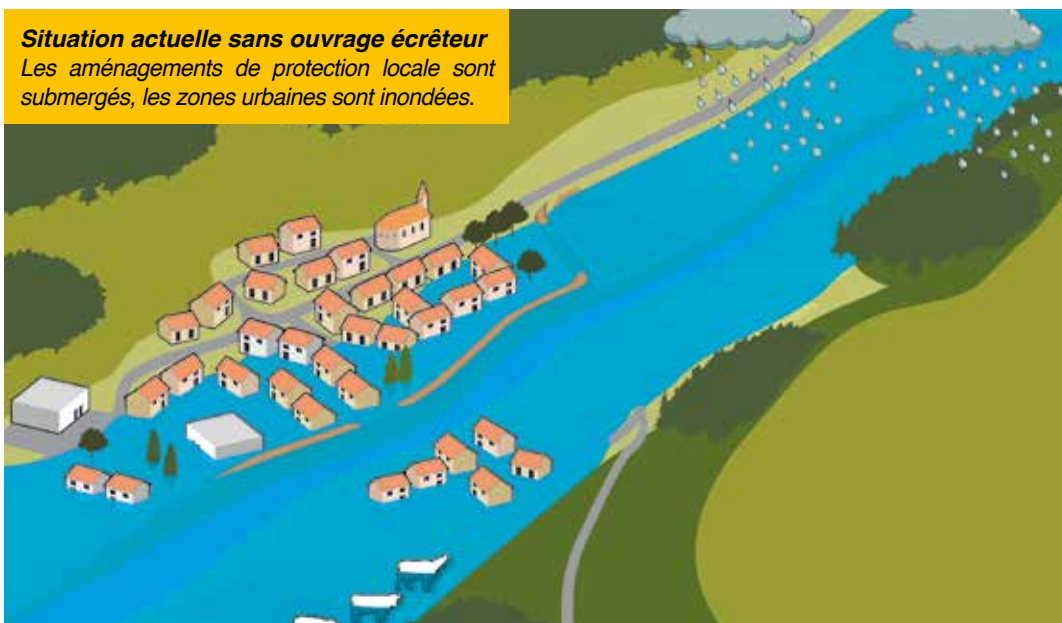
Situation actuelle

Les aménagements de protection locale implantés en zone urbaine (murets, digues, portes hydrauliques) protègent contre les crues les plus courantes. Ces ouvrages sont submergés par des crues plus rares.



Situation actuelle sans ouvrage écreteur

Les aménagements de protection locale sont submergés, les zones urbaines sont inondées.



Situation envisagée, avec un ouvrage écreteur

L'ouvrage retient l'eau, le débit sortant de l'ouvrage est maîtrisé, de sorte à ce que les aménagements de protection locale des zones urbaines ne soient pas submergés. L'effet tampon obtenu donne un délai supplémentaire pour gérer la crise. Les ouvrages envisagés sont efficaces jusqu'à une crue centennale.



Comment ça fonctionne ?

Une digue - en béton ou en terre - est érigée en travers de la vallée. Un pertuis, orifice placé au pied de l'ouvrage, laisse la rivière s'écouler normalement. En situation de crue, le débit de la rivière augmente, l'eau ne s'écoule pas en totalité par le pertuis, l'ouvrage commence à retenir de l'eau.

A quoi ça sert ?

Les ouvrages envisagés sur le Garon et le Mornantet permettent de **stocker de l'eau dans les zones agricoles et naturelles du bassin versant pour protéger les enjeux situés en aval** (habitations, entreprises, équipements publics). Ils sont efficaces pour toutes les crues, jusqu'à une crue centennale (événement ayant un risque sur 100 de se produire chaque année). Pour des crues plus importantes, l'eau passerait au-dessus de l'ouvrage par son déversoir.

Les objectifs de ces ouvrages sont de :

- Ralentir les crues (les communes gagneront au moins deux heures sur la mise en place des dispositifs de gestion de crise)
- Limiter les dégâts : une crue centennale générerait aujourd'hui sur le bassin versant du Garon des dégâts très importants estimés à plus de 80 millions d'euros. La mise en place des ouvrages permettrait de réduire de deux tiers le coût de dommages provoqué par une crue centennale (on passe de 87 millions d'euros à 27 millions d'euros).

Combien ça coûte ?

Les projets sont estimés à environ **11 millions d'euros hors taxes**. Il s'agit d'ouvrages de sécurité, dont la réalisation doit répondre à des contraintes fortes. Ces estimations financières intègrent 15% d'imprévus, car le projet n'est défini qu'au stade de la faisabilité.

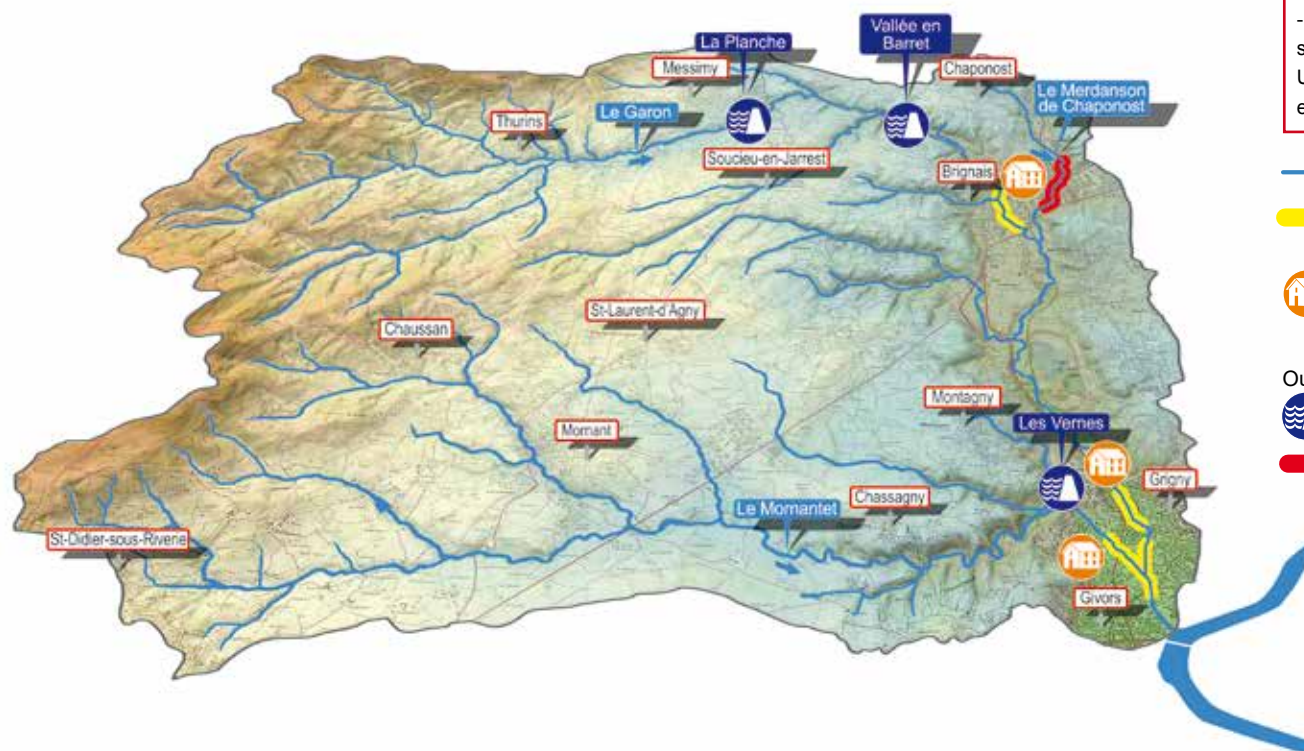
Les ouvrages ne comportent pas de vanne à manipuler, ce qui limite de manière conséquente les frais de fonctionnement.

Une analyse « coûts-bénéfices » a été menée pour ces projets, elle conclut que la réalisation des ouvrages est pertinente (coût de dommages évités important par rapport aux coûts de réalisation et de fonctionnement de l'ouvrage). Dès lors, l'Etat aide les collectivités à réaliser ce type d'ouvrage de ralentissement des crues, à hauteur de 50%. D'autres partenaires financiers seront également recherchés. Avec la seule aide de l'Etat, le territoire, via le SMAGGA, pourrait financer ces ouvrages sur les 30 prochaines années.

Quels sont les impacts ?

La réalisation des ouvrages induit des impacts **sur le paysage, sur l'environnement, les parcelles et les usages** qui en sont faits. Ces sujets seront abordés dans le cadre de la concertation avec les acteurs concernés. Il s'agira d'éviter les impacts et, si ce n'est pas possible, de les réduire ou en dernier recours de les compenser. ■

Aménagements de protection contre les inondations



Des travaux sont également envisagés pour limiter les débordements du Merdanson de Chaponost dans les zones artisanales de Brignais :
 - élargissement du lit
 - création ou élargissement de zones de stockage.
 Une concertation sera organisée sur ce sujet en 2019.



Projet d'ouvrage au lieu dit « La Planche » sur les communes de : Messimy et Soucieu-en-Jarrest. Hauteur : 15,3 mètres. Largeur en crête : 200 mètres. Nature de l'ouvrage : remblai. Surface de stockage : 25 hectares de terrains naturels et agricoles*.



Projet d'ouvrage situé « Vallée en Barret » sur les communes de : Brignais, Soucieu-en-Jarrest et Chaponost. Hauteur : 9,4 mètres. Largeur en crête : 155 mètres. Nature de l'ouvrage : remblai. Surface de stockage : 12 hectares de terrains naturels et agricoles*.

*Les usages actuels de ces terrains seront majoritairement maintenus.

S'INFORMER ET DONNER SON AVIS

• Le dossier de concertation

Il détaille les projets. Sa lecture est importante afin de se faire un avis sur les projets.

Disponible en ligne : www.concertation-protection-inondation.fr

Disponible en mairies de Brignais, Chaponost, Grigny, Soucieu-en-Jarrest, Thurins, aux sièges de la COPAMO et du SMAGGA (Pour connaître les horaires de consultation, contactez les structures).

• La vidéo de présentation

Elle permet de comprendre de manière dynamique le fonctionnement d'un ouvrage écrêteur, et de visualiser les ouvrages sur les sites, à l'aide de photos-montages.

Disponible en ligne : www.concertation-protection-inondation.fr

• JEUDI 8 NOVEMBRE À 20 HEURES

Brignais - salle du Briscope - 28, rue Général de Gaulle.

Présentation du projet et des modalités de concertation.

• JEUDI 13 DÉCEMBRE À 20 HEURES

Soucieu-en-Jarrest - salle Flora Tristan - route des Coteaux du Lyonnais.

Discussions autour des remarques formulées pendant la concertation.



Projet d'ouvrage situé sur le secteur des « Vernes » sur les communes de Montagny et Givors. Hauteur : 12,4 m. Largeur en crête 50 m. Nature de l'ouvrage : béton. Surface de stockage : 20 hectares de terrains naturels et agricoles*.

Retrouvez toutes les informations sur :

www.contratderivieredugaron.fr

☎ 04 72 31 90 80

✉ smagga@smagga-syseg.com

Protéger, prévenir et sensibiliser



Depuis 2001, grâce au dispositif des brigades de rivière, le SMAGGA entretient annuellement 10 km de cours d'eau, empêchant ainsi lors des crues la formation de bouchons provoqués par l'accumulation de bois morts et d'arbres déracinés.

Lutter contre les crues passe par une gestion minutieuse de la végétation présente sur les berges. Depuis 2001, grâce au dispositif des brigades de rivière, le SMAGGA entretient annuellement 10 km de cours d'eau, empêchant ainsi lors des crues la formation de bouchons provoqués par l'accumulation de bois morts et d'arbres déracinés. En cédant sous la force du débit, ces embâcles peuvent entraîner des vagues d'eau et amplifier le phénomène d'inondation.

Pour se prémunir contre les crues les plus fréquentes, le SMAGGA a mis en place un programme de travaux de protections contre les crues qui s'est échelonné entre 2007 et 2016. 5 kilomètres de berges ont été aménagés avec des murets, digues et portes hydrauliques pour maintenir la rivière dans son lit en cas de crue, pour un coût de 5,5 millions d'euros.

En complément, un système de surveillance composé de 4 stations de mesures réparties sur le bassin versant permet depuis 2015 de surveiller le débit des rivières. Ces données recueillies en temps réel permettent d'informer les communes afin qu'elles aient plus de temps pour anticiper sur les moyens à déployer pour gérer une crise.

De façon préventive, le SMAGGA a également organisé des formations pratiques. Destinées aux élus, techniciens des communes et habitants riverains du Garon et du Mornantet, elles portent sur les bons gestes et attitudes à adopter en cas de crue. Des diagnostics ont également été

proposés aux entreprises et particuliers situés en zone inondable afin d'exposer des solutions permettant de minimiser les dégâts causés par une inondation. Enfin, des repères de crue et un film (disponible sur notre site internet) recueillant des témoignages de riverains ayant vécu la crue des 2 et 3 décembre 2003 permettent de garder une trace de cet événement afin de ne pas oublier et de transmettre aux générations futures la mémoire du risque. ■

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est en cours de préparation. Il traduit la stratégie du SMAGGA en terme de prévention et de protection contre les inondations. Les projets d'ouvrages écrêteurs y sont recensés, mais également des actions de sensibilisation.

Vous serez invités à consulter et donner votre avis sur ce projet de PAPI.

Rendez-vous sur www.contratderivieredugaron.fr



Pose de repères de crue. Système de surveillance du débit des rivières.



Visite des protections locales contre les crues. Formation aux bons gestes en cas de crue.



Directeur de la publication : Paul Minssieux
Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent
Maquette : SMAGGA - Rédaction : SMAGGA
Photos : SMAGGA sauf mention.
Portrait Paul Minssieux : Ville de Brignais
Illustrations: EGIS
Impression : Option Impression
1, rue de la Manufacture Baverey 69540 Irigny
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»
ISSN : 2116-1402



SMAGGA
(Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais
© : 04 72 31 90 80 - Courriel : smagga@smagga-syseg.com
www.contratderivieredugaron.fr



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
Direction régionale de l'environnement
RHÔNE-ALPES

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

1 bassin versant, 24 communes - Beauvallon / Brignais / Brindas / Chabanière / Chaponost / Charly / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny / Mornant / Orliénas / Rontalon / S^{te}-Catherine / S^t-Genis-Laval / S^t-Laurent-d'Agny / S^t-Martin-en-Haut / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Voures / Yzeron